

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 1

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 21 Octobre 2016

SEANCE PUBLIQUE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT

RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA

OBJET

Approbation du Plan d'action 2016-2018 de l'Agenda 21 du Département des Bouches du Rhône : « 60 actions pour une Provence Durable »

**Direction Générale Adjointe des Projets transversaux
04 13 31 15 81**

PRESENTATION

1 – Contexte règlementaire

La démarche d'Agenda 21 initiée par la Collectivité s'inscrit dans la droite ligne de la charte de l'environnement adoptée dans le cadre de la Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 (JO du 2 mars 2005) qui précise dans son article 6 "Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. »

2 – Objet du rapport

Le présent rapport a pour objet la présentation du Programme d'Action 2016-2018 engagé par le Département des Bouches du Rhône en faveur du développement durable de la Provence au travers de son Agenda 21.

3 – Consistance du rapport

Ce programme, **présenté en pièce jointe**, tient compte des 5 finalités du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables »

Il intègre également les **nouvelles orientations** de l'Assemblée Départementale notamment celles issues de la démarche participative **des Etats Généraux de Provence**. Il vise la promotion du développement durable sur l'ensemble du territoire des Bouches du Rhône et comprend 60 actions réparties dans 5 axes stratégiques et 19 enjeux prioritaires :

Axe 1 : Le département promoteur de la solidarité active

- Sensibiliser les jeunes aux valeurs de la république
- Préparer les citoyens de demain
- Réduire la consommation et la dépense énergétiques des ménages
- Aider davantage les personnes les plus fragilisées
- Accompagner le vieillissement de la population
- Améliorer la prise en charge des personnes handicapées

Axe 2 : Le département engagé en faveur de l'emploi

- Rapprocher l'offre et la demande en matière d'emploi et mobiliser les acteurs du développement économique
- Favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA
- Développer un tourisme durable

Axe 3 : Le département garant du patrimoine d'hier et de demain

- Préserver et protéger nos espaces naturels
- Soutenir la culture pour tous, une ambition forte pour l'attractivité du territoire
- Accompagner le monde agricole

Axe 4 : Le département engagé pour relever le défi de la mobilité et du numérique

- Adapter les infrastructures routières pour une politique de déplacements cohérente
- Créer/Encourager la mobilité douce et une dynamique de transports au service des usagers
- Développer l'accès aux services numériques

Axe 5 : Le département une administration exemplaire

- Encourager une administration innovante
- Réduire l'empreinte carbone du Département
- Produire et consommer responsable
- Agir pour préserver la biodiversité des milieux et des ressources

Ces actions concernent toutes les Directions de la Collectivité avec des objectifs en termes de transversalité, d'évaluation et d'amélioration continue.

Ce rapport n'implique aucune incidence financière.

4 – Conclusion

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Monsieur le délégué à Environnement - Développement durable - Energies renouvelables - Agenda 21- Langue d'oc et traditions provençales :

- je vous prie de bien vouloir approuver le Plan d'Action 2016-2018 de l'Agenda 21 du Département des Bouches du Rhône comprenant 60 actions en faveur d'une Provence Durable.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL